

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 18 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DPE 25 - DDCT Convention de mandat à Eau de Paris afin de lui permettre de réaliser des fontaines à boire dans le cadre du budget participatif.

M^{mes} Célia BLAUEL et Pauline VÉRON, rapporteures

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose de signer une convention de mandat à Eau de Paris afin de lui permettre de réaliser des fontaines à boire ;

Sur le rapport présenté par Mesdames Célia BLAUEL, au nom de la 3^{ème} Commission, et Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Il est confié, par convention de mandat, à Eau de Paris, la réalisation d'une quarantaine de fontaines à boire dont dix fontaines à eau pétillante.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de mandat jointe avec Eau de Paris.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur l'AP 04620 du budget participatif, chapitre 21, nature 2152 et chapitre 23, nature 238, rubrique 811 du budget de la Ville de Paris sur l'exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO